

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Rougemont tenue le 8 août 2022 à 20h05 en la salle des délibérations du conseil.

### Ordre du jour

1. Assermentation du candidat élu
2. Ouverture de la séance
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal du 4 juillet 2022
  
5. Finances
  - 5.1 Approbation du paiement des comptes
  
6. Période de questions réservée au public
  
7. Subventions, commandites et demandes
  - 7.1 Fondation Mira – Autorisation de passage
  - 7.2 Foyer le Passage – Invitation au cocktail dînatoire
  
8. Avis de motion, lecture, adoption de règlement
  - 8.1 Adoption du règlement 2022-334 amendant et remplaçant le règlement 2021-315 sur la rémunération des élus
  - 8.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2022-335 remplaçant le règlement 2008-104 relativement à la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics
  - 8.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2022-336 sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil municipal
  - 8.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2022-337 modifiant le règlement 2022-318 constituant le Comité Consultatif en Environnement
  - 8.5 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2022-338 modifiant le règlement 2022-322 concernant la circulation et le stationnement afin de modifier certaines dispositions concernant le stationnement dans les rues
  
9. Administration et greffe
  - 9.1 Rejet des soumissions pour les appels d'offres SBA-220202 et SBA-220207A et SBA-220207B relativement aux travaux des bâtiments situés 11 et au 61 chemin de Marieville
  - 9.2 Acceptation de l'offre de service de Dunton Rainville Avocats – Accompagnement dans le processus de syndicalisation du service de sécurité incendie
  - 9.3 Annulation des soldes des matricules annulés
  - 9.4 Renonciation de servitude sur le lot 1 715 380
  - 9.5 Octroi d'un droit de passage en faveur de Verger Arsène Poisson inc. et/ou Verger Paul Jodoin inc.
  - 9.6 Remaniement des comités municipaux
  - 9.7 Remaniement du Comité Consultatif d'Urbanisme
  - 9.8 Remaniement du Comité Consultatif en Environnement
  - 9.9 Nomination du maire suppléant
  - 9.10 Nomination des administrateurs de la Régie d'Assainissement des eaux usées Rougemont / St-Césaire

10. Ressources humaines
  - 10.1 Adoption des échelles salariales et modification des contrats des employés municipaux
11. Eau potable / Eaux usées
  - 11.1 Autorisation d'audit à l'usine de prétraitement
12. Autres sujets d'intérêts pour la municipalité
13. Période de questions réservée au public
14. Levée de la séance

## Procès-verbal

### ASSERMENTATION DU CANDIDAT ÉLU

Le 8 août 2022

#### ASSERMENTATION DU CONSEILLER AU DISTRICT 1

Je, Sylvain Dansereau, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Rougemont et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

(s) Sylvain Dansereau  
Sylvain Dansereau

Déclaré sous serment devant moi, le 8 août 2022

(s) Kathia Joseph  
Kathia Joseph  
Greffière-trésorière & Présidente d'élection

#### Ouverture

Monsieur Éric Fortin propose l'ouverture de la séance, sous la présidence du maire, M. Guy Adam, à 20h05.

Sont présents :  
Monsieur Guy Adam, maire;  
Monsieur Sylvain Dansereau, conseiller au district no. 1;  
Madame Marielle Farley, conseillère au district no. 2;  
Monsieur Éric Fortin, conseiller au district no. 3;  
Madame Marie-Danielle Trudel, conseillère au district no. 4;  
Monsieur Pierre Dion, conseiller au district no. 5;  
Madame Isabelle Robert, conseillère au district 6.

formant quorum.

Est également présente, Madame Kathia Joseph, OMA, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Rougemont.

*11 personnes assistent à la séance.*

**22-08-4534**

#### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d'adopter l'ordre du jour proposé en l'item « *Autres sujets d'intérêts pour la municipalité* » ouvert.

Vote pour : 6

Vote contre :

**22-08-4535**

#### **Adoption du procès-verbal du 4 juillet 2022**

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie des procès-verbaux à adopter, dans les délais prévus par la loi, permettant la dispense de lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2022 tel que rédigé.

Vote pour : 6

Vote contre :

22-08-4536

**Approbation du paiement des comptes**

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer et déjà payés a été envoyée au conseil municipal avant la date prévue de leur adoption;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pu poser les questions nécessaires afin de procéder aux paiements des comptes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Isabelle Robert et résolu d'approuver :

- La liste des déboursés payés d'avance au 8 août 2022 au montant de 83 143.90\$;
- La liste des comptes du budget des activités financières au 8 août 2022 pour un montant total de 171 825.61\$ incluant les quotes-parts trimestrielles de la MRC de Rouville et de la Régie d'assainissement des Eaux usées Rougemont / St-Césaire;
- Les salaires et avantages sociaux des élus, des pompiers et des employés municipaux pour la période du 26 juin 2022 au 30 juillet 2022 au montant de 111 632.09\$.
- Que la greffière-trésorière soit autorisée à les payer.

*Les déboursés des présentes listes incluent les dépenses autorisées par les fonctionnaires ou employés à qui le pouvoir de dépenser a été délégué en vertu du règlement no. 2007-084. La présente liste constitue donc le rapport devant être déposé au conseil conformément au dernier alinéa de l'article 961.1 Code Municipal du Québec.*

Vote pour : 6

Vote contre :

**PÉRIODE DE QUESTION**

22-08-4537

**Autorisation de passage – Fondation Mira**

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Mira adresse au conseil municipal une demande pour obtenir l'autorisation de passage pour la tenue d'un événement cycliste qui traversera le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs ont retenu la date du vendredi 12 août 2022, de 10h00 à 16h30;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Mira qui a pour objectif de fournir des chiens spécialement formés et développés pour répondre aux besoins des personnes touchées par un ou plusieurs handicaps visuels ou moteurs, ainsi qu'aux enfants présentant des troubles du spectre de l'autisme et ce, tout à fait gratuitement;

CONSIDÉRANT QUE une partie de la rue Principale faisant partie du trajet soumis ne sera pas accessible en raison des travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Isabelle Robert et résolu d'autoriser le passage de l'événement cycliste, organisé par la Fondation Mira, dans la municipalité conditionnellement à ce que l'organisme modifie son parcours afin d'éviter la section de la rue Principale touchée par les travaux (entre la Petite-Caroline et le chemin de Marieville) et obtienne l'autorisation du Ministère des Transports du Québec pour le nouveau tracé.

Vote pour : 6

Vote contre :

22-08-4538

**Foyer le Passage – Invitation au cocktail dinatoire**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme « Foyer le Passage » adresse au conseil municipal une invitation à participer à leur

cocktail dinatoire qui aura lieu le 26 août prochain à la Cidrerie Michel Jodoin;

CONSIDÉRANT QUE le mandat social de l'organisme est de venir en aide aux enfants victimes de maltraitance au travers de la Montérégie, en offrant aux enfants un milieu de vie humain et chaleureux;

CONSIDÉRANT QUE la demande répond aux principes établis dans la *Politique de dons et commandites* de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-Danielle Trudel et résolu de verser un montant de 200\$ incluant l'achat de 3 billets pour les membres du conseil qui seront présents à l'événement du 26 août prochain.

Vote pour : 6

Vote contre :

22-08-4539

**Adoption du règlement 2022-334 amendant et remplaçant le règlement 2021-315 sur la rémunération des élus**

CONSIDÉRANT QUE des modifications législatives ont été apportées à la *Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11 001)*, faisant en sorte, d'une part, que certaines balises encadrant la rémunération des élus municipaux, notamment celles relatives à l'imposition d'une rémunération minimale, ont été abolies et, d'autre part, que la responsabilité de fixer la rémunération des élus municipaux revient à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'*Union des Municipalités du Québec* a mis en ligne un outil permettant aux municipalités d'établir une échelle de rémunération des élus de base;

CONSIDÉRANT QUE l'outil développé par l'UMQ prend en compte plusieurs facteurs pour déterminer l'échelle, entre autres : la population, la richesse foncière et les services offerts;

CONSIDÉRANT QUE suite à la simulation avec l'outil de l'UMQ, il appert que la rémunération des élus de Rougemont est largement sous la moyenne;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 4 juillet 2022 et que le projet dudit règlement a été déposé le même jour;

CONSIDÉRANT QU' une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil dans les délais prévus par la loi et des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d'adopter le présent règlement no. 2022-334 amendant et remplaçant le règlement 2021-315 sur la rémunération des élus. Le règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était reproduit au long.

Vote pour : 6

Vote contre :

22-08-4540

**Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2022-335 remplaçant le règlement 2008-104 relativement à la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics**

Monsieur Éric Fortin, conseiller, donne l'avis de motion relativement au règlement 2022-335 remplaçant le règlement 2008-104 relativement à la propreté, la

sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics, lequel sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure.

Une copie du projet de règlement sera rendue disponible sur le site internet de la municipalité.

**22-08-4541**

**Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2022-336 sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil municipal**

Monsieur Éric Fortin, conseiller, donne l'avis de motion relativement au règlement 2022-336 sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil municipal, lequel sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure.

Une copie du projet de règlement sera rendue disponible sur le site internet de la municipalité.

**22-08-4542**

**Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2022-337 modifiant le règlement 2022-318 constituant le Comité Consultatif en Environnement**

Monsieur Sylvain Dansereau, conseiller, donne l'avis de motion relativement au règlement 2022-337 modifiant le règlement 2022-318 constituant le Comité Consultatif en Environnement, lequel sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure.

Une copie du projet de règlement sera rendue disponible sur le site internet de la municipalité.

**22-08-4543**

**Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2022-338 modifiant le règlement 2022-322 concernant la circulation et le stationnement afin de modifier certaines dispositions concernant le stationnement dans les rues**

Monsieur Pierre Dion, conseiller, donne l'avis de motion relativement au règlement 2022-338 modifiant le règlement 2022-322 concernant la circulation et le stationnement afin de modifier certaines dispositions concernant le stationnement dans les rues, lequel sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure.

Une copie du projet de règlement sera rendue disponible sur le site internet de la municipalité.

**22-08-4544**

**Rejet des soumissions pour les appels d'offres SBA-220202 et SBA-220207A et SBA-220207B relativement aux travaux des bâtiments situés 11 et au 61 chemin de Marieville**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à trois appels d'offres sur invitation pour la réfection des fenêtres du 61 chemin de Marieville et un pour la réfection du revêtement extérieur et de la toiture du 11 chemin de Marieville;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'ouverture des soumissions, le 18 juillet dernier, le résultat de deux des trois appels d'offres dépassent le seuil de 105 700\$ établi par la loi;

CONSIDÉRANT QUE bien que l'appel d'offres SBA-220207A (concernant la toiture du 11 chemin de Marieville) est sous la barre du seuil, le conseil considère que, dans les circonstances actuelles, il est préférable de jumeler l'appel d'offres des travaux prévus au 11 chemin de Marieville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu de rejeter toutes les soumissions reçues dans le cadre des appels d'offres sur invitation précédemment cités et d'enclencher les démarches afin de déposer deux nouveaux appels d'offres publics sur le site du SEAO.

Vote pour : 6

Vote contre :



que par conséquence, le délai de prescription de 10 ans a été atteint;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a contacté la compagnie A. Lassonde inc. (propriétaire du terrain sur lequel s'exerce actuellement la servitude) afin d'officialiser la servitude d'accès du lot 1 715 379 en faveur du lot 1 715 366 et que cette dernière refuse de consentir à la servitude ;

CONSIDÉRANT QUE nonobstant ce qui précède, le *Code Civil du Québec* prévoit à l'article 998 que : « *Le droit de passage s'exerce contre le voisin à qui le passage peut être le plus naturellement réclamé, compte tenu de l'état des lieux, de l'avantage du fonds enclavé et des inconvénients que le passage occasionne au fonds qui le subit.* » et que par conséquent, la municipalité est en droit de réclamer un droit de passage pour accéder à son terrain;

CONSIDÉRANT QUE pour éviter, de part et d'autre, des délais et des frais légaux pour faire reconnaître l'invalidité de la servitude no. 114 845, la municipalité consent à y renoncer de plein droit;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Isabelle Robert et résolu de renoncer à la servitude no. 114 845 et d'autoriser la directrice générale et le maire à signer tous les documents nécessaires à la renonciation.

Vote pour : 6

Vote contre :

**22-08-4548**

**Octroi d'un droit de passage faveur de Verger Arsène Poisson inc. et Verger Paul Jodoin inc.**

CONSIDÉRANT QUE Verger Arsène Poisson inc. a procédé à des travaux canalisation sur les lots 1 715 727 et 1 715 131 (1173 la Petite-Caroline) et que lesdites canalisations traversent la Petite-Carole, propriété de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE au cours des années précédentes, Verger Arsène Poisson inc. et/ou Verger Paul Jodoin a procédé à des travaux de canalisations traversant également la Petite-Caroline, notamment sur les lots 1 715 729, 1 715 118 (1140, la Petite-Caroline), 6 074 481, 1 715 127 (sans no. civique), 1 716 259, 1 716 183, 1 716 181, 1 715 732, 1 715 062 (1125, la Petite-Caroline) et 1 715 060 (1115, la Petite-Caroline);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite protéger ses infrastructures présentement et dans le futur, et que pour se faire, elle souhaite établir une entente entre elle et le propriétaire des lots précédemment cités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur PierreDion et résolu d'autoriser les droits de passage pour de la canalisation à Verger Arsène Poisson inc. et à Verger Paul Jodoin inc. selon les plans soumis et uniquement si le propriétaire s'engage à signer une entente laquelle précisera la responsabilité de chacune des parties en cas de problèmes.

Vote pour : 6

Vote contre :

22-08-4549

**Remaniement des comités municipaux**

CONSIDÉRANT QUE des élections partielles ont eu lieu dans les districts no. 1 et 4, et que par conséquent, les comités municipaux doivent être renommés;

CONSIDÉRANT QUE M. le maire a proposé les nominations suivantes aux comités municipaux qui ne sont pas régies par un règlement précis ;

|  |                 |                   |
|--|-----------------|-------------------|
| <b>FINANCES</b>                        | Isabelle Robert | Sylvain Dansereau |
| <b>EAU POTABLE</b>                     | Isabelle Robert | Sylvain Dansereau |
| <b>VOIRIE</b>                          | Pierre Dion     | Éric Fortin       |
| <b>RESSOURCES HUMAINES</b>             | Guy Adam        | Marielle Farley   |
| <b>LOISIRS/TOURISME / BIBLIO / PFM</b> | Éric Fortin     | Marielle Farley   |
| <b>SÉCURITÉ PUBLIQUE/ INCENDIE</b>     | Guy Adam        | Pierre Dion       |

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil acceptent les nominations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin de nommer les comités tels que présentés ci-haut.

Vote pour : 6

Vote contre :

22-08-4550

**Remaniement du Comité Consultatif d'Urbanisme**

CONSIDÉRANT QUE lors des élections partielles du 31 juillet dernier, un membre citoyen du CCU a été élu au conseil municipal et qu'en conséquence, il importe de procéder à un remaniement du CCU;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 2019-266 prévoit le CCU est composé de deux élus et de quatre (4) citoyens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu de nommer les personnes suivantes au Comité Consultatif d'Urbanisme :

- MEMBRES ÉLUS :
  - M. Sylvain Dansereau, qui conservera son titre de président du CCU;
  - Mme Marielle Farley.

Outre M. Dansereau, les membres citoyens nommés dans la résolution 21-12-4343 demeurent en poste. Le conseil procédera à une nomination subséquente lorsqu'un quatrième membre citoyen aura été désigné.

La présente nomination est valide jusqu'au 31 décembre 2022, les membres seront par la suite nommés annuellement, tel que prévu par le règlement.

Vote pour : 6

Vote contre :

22-08-4551

**Remaniement du Comité Consultatif en Environnement (CCE)**

CONSIDÉRANT QUE lors des élections partielles du 31 juillet dernier, un membre citoyen du CCU a été élu au conseil municipal et qu'en conséquence, il importe de procéder à un remaniement du CCE;



CONSIDÉRANT QUE le règlement 2022-318 prévoit le CCE est composé de deux élus et de trois (3) membres non-élus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marie-Danielle Trudel et résolu de nommer les personnes suivantes au Comité Consultatif en Environnement :

- MEMBRES ÉLUS :
  - M. Sylvain Dansereau, qui conservera son titre de président du CCE;
  - Mme Isabelle Robert.

Outre M. Dansereau, les membres citoyens nommés dans la résolution 22-03-4410 demeurent en poste. Le conseil procédera à une nomination subséquente lorsqu'un troisième membre citoyen aura été désigné. La présente nomination est valide jusqu'au 31 décembre 2022, les membres seront par la suite nommés annuellement, tel que prévu par le règlement.

Vote pour : 6

Vote contre :

**22-08-4552**

**Nomination du maire suppléant**

CONSIDÉRANT QUE des élections partielles ont eu lieu le 31 juillet dernier et que par conséquent, il importe de nommer un nouveau maire suppléant;

CONSIDÉRANT QUE le Code Municipal prévoit, à l'article 116 que : « *Le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés* »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marie-Danielle Trudel et résolu de nommer Mme Marielle Farley à titre de maire suppléant et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Vote pour :

Vote contre :

**22-08-4553**

**Nomination des administrateurs de la Régie d'Assainissement des eaux usées Rougemont / St-Césaire**

CONSIDÉRANT QUE des élections partielles ont eu lieu dans les districts no. 1 et 4, et que par conséquent, il importe de procéder à un remaniement des administrateurs rougemontois de la Régie d'assainissement des eaux usées Rougemont / St-Césaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu de nommer les personnes suivantes administrateurs rougemontois de la Régie d'assainissement des eaux usées Rougemont / St-Césaire:

- M. Guy Adam;
- M. Pierre Dion;
- M. Sylvain Dansereau
- Mme Isabelle Robert à titre de substitut.

La présente nomination est valide jusqu'au 31 décembre 2022, les membres seront par la suite nommés annuellement.

Vote pour : 6

Vote contre :

**22-08-4554**

**Adoption des échelles salariales et modification des contrats des employés municipaux**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a présenté au conseil municipal un rapport sur la rémunération des employés municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le rapport a pour but d'établir une structure salariale, d'assurer la rétention du personnel dans un contexte de pénurie de main d'œuvre et de

rémunérer les employés à leur juste valeur et selon leur expérience ;

CONSIDÉRANT QUE des échelles salariales basées sur les données de l'Union des Municipalités, sont présentés dans ce rapport pour adoption;

CONSIDÉRANT QUE le comité Ressources Humaines de la municipalité a étudié le rapport ainsi que les échelles proposées et recommande au conseil municipal de procéder à son adoption;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'adopter les échelles salariales proposées dans le rapport. Il est de plus résolu de modifier les contrats de travail des employés municipaux rétroactivement au 1<sup>er</sup> juillet 2022, d'ajuster la rémunération en fonction des échelles salariales.

Vote pour : 6

Vote contre :

**22-08-4555**

**Autorisation d'audit à l'usine de prétraitement**

CONSIDÉRANT QUE les administrateurs de la Régie d'assainissement des eaux usées Rougemont / St-Césaire « la Régie » souhaitent réaliser une évaluation des prétraitements industriels pour les deux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE cet audit s'intègre dans le projet de mise à niveau de la station et que les données obtenues sont nécessaires pour une évaluation correcte des besoins de la station et pour éventuellement mettre à jour les ententes industrielles;

CONSIDÉRANT QUE les usines de prétraitement appartiennent aux municipalités et non à la Régie, il est nécessaire d'obtenir l'autorisation de chacune des municipalités pour procéder aux audits;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a obtenue une offre de services professionnels de *FNX Innov* pour la réalisation des audits, laquelle offre a été soumise au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu d'autoriser la Régie, par le biais de son mandataire, à procéder aux audits du système de prétraitement des eaux usées de la municipalité de Rougemont.

Vote pour : 6

Vote contre :

**PÉRIODE DE QUESTION**

**22-08-4556**

**Levée de la séance**

Il est proposé par Madame Isabelle Robert et résolu de lever la séance puisque l'ordre du jour est épuisé.

Vote pour : 6

Vote contre :

**Certificat de disponibilité de crédit**

Je, soussignée, certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-dessus projetées.

En foi de quoi, je donne le présent certificat

Ce 9<sup>e</sup> jour d'août 2022.

---

Kathia Joseph, OMA  
Directrice-générale et greffière-trésorière

---

Guy Adam  
Maire

---

Kathia Joseph  
Directrice générale et  
greffière-trésorière

PROJET